

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau  
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon  
du 26 juin 2019 à La Garde**

**Présents :** Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : Saint Julien du Verdon ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Antoine FAURE : Aups ; Patricia BRUN : Moustiers Sainte Marie ; Jean-François FARRACHAT : La Roque Esclapon ; Danièle URQUIZAR : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

**Ont donné pouvoir :** Christiane PHILIBERT à Patricia BRUN ; Charles Antoine MORDELET à Antoine FAURE ; Michèle BIZOT-GASTALDI à Danielle URQUIZAR ; Magali STURMA CHAUVEAU à Jean-Paul GOLÉ ; Annick BATTISTI à Jean-François FERRACHAT ; Arlette RUIZ à Jacques ESPITALIER ; Hervé PHILBERT à Paul CORBIER

## **2. Avis sur le projet de PLU de Trigance**

Le Conseil municipal de Trigance a prescrit l'élaboration de son Plan local d'urbanisme (PLU) par délibération du 06/09/2014, afin de remplacer son Plan d'occupation du sol (POS) devenu caduque à compter du 27/03/2017. En tant que personne publique associée à l'élaboration du PLU, le Bureau du Parc doit émettre un avis qui sera notamment joint à l'enquête publique, dans un délai de 3 mois suivant la réception des documents. Le projet de PLU de Trigance a été arrêté par délibération du Conseil municipal du 01/03/2019 et a été réceptionné par le Parc le 28/03/2019.

A l'issue de sa présentation et des débats, les membres du Bureau à l'unanimité (M. Clap ne prenant pas part au vote) émettent un avis favorable à l'unanimité avec des préconisations. *(Avis complet disponible sur demande)*

## **3. Charte agricole DLVA - délibération sur l'engagement du Parc**

Depuis 2 ans, le Parc participe à l'élaboration de la charte agricole de la DLVA. Avec ce document, la DLVA sera une des rares intercommunalités bordant le Verdon à posséder un document d'orientation stratégique agricole concerté et partenarial. Les enjeux résident dans l'inscription des orientations de la Charte du Parc dans ce texte et la possibilité de s'inscrire à l'avenir dans les opérations soutenues par la DLVA. Ce document fera sans doute de la DLVA un acteur majeur de l'accompagnement de l'agriculture du plateau de Valensole dans les années à venir. Des démarches comme REGAIN seront alors des actions pertinentes et valorisantes pour l'agglomération.

A l'issue de sa présentation, les membres du Bureau approuvent la charte agricole DLVA et l'engagement du Parc du Verdon, sous réserve que cette charte ne soit pas modifiée lors de son approbation à venir par la DLVA.

## **4. Marché de travaux Colostre – Phase 1**

Les membres du Bureau autorisent le président à signer les marchés suivants pour la réalisation des travaux du Colostre au titre de la phase 1 sur le secteur de St Martin de Brômes :

Lot n° 1 : **SARL Travaux et environnement** pour un montant de 52 515, 00 € HT (tranches ferme + optionnelles)

Lot n° 3 : **La compagnie des forestiers** pour un montant de 48 810,00 € HT (tranches ferme + optionnelles)

S'agissant du lot n°2, les membres du Bureau décident de déclarer le lot infructueux, au motif d'inadéquation entre la demande formulée par l'administration et la seule offre reçue dans les délais. Une nouvelle mise en concurrence sera lancée pour ce lot n°2.

## **5. Convention loup avec la Fédération nationale des Parcs**

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention de partenariat avec la fédération des Parcs afin de continuer à la représenter au sein du Groupe national Loup et à animer le groupe de travail national prédation / grands prédateurs.

## **6. Demande de subventions**

Les membres du bureau approuvent les opérations suivantes et leur plan de financement :

Garde régionale forestière Verdon 2019 – complément :

**Coût total TTC : 5 000 € / Région : 4 000 € / Autofinancement : 1 000 €**

## **7. Convention de mise à disposition temporaire d'un groupe électrogène à l'association Bienvenue à la ferme dans le cadre des marchés paysans du Verdon**

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la convention de mise à disposition temporaire d'un groupe électrogène dans le cadre des marchés paysans.

## **8. Partenariat avec le LEAD – pour la prise en charge de travail de stagiaires dans le cadre de la révision de la charte**

Les membres du Bureau approuvent l'accueil par le Parc et l'indemnisation de 4 stagiaires qui mèneront les entretiens dans le cadre de la révision de la charte. Le LEAD remboursera au parc les indemnités de stage et frais de déplacement

## **9. Projet de mise en place d'une équipe de « bergers d'appui » pour venir en renfort des éleveurs du Parc du Verdon face à la prédation : point ajourné**

## **10. Convention EDF / logement**

Les membres du Bureau approuvent la signature d'un bail de location avec EDF pour permettre d'héberger un chef de secteur écogardes Nord pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2019 et moyennant un loyer de 250 € / mois qui sera remboursé par EDF dans le cadre de la convention globale de partenariat 2019.

## **11. Convention avec le conservatoire du littoral – Raid Vinci**

Les membres du bureau approuvent la signature d'une convention avec le conservatoire du Littoral pour l'accueil sur le parking du domaine de Valx le 22 juin 2019, d'un point ravitaillement lors du Raid Vinci en partenariat avec l'OIT de la DLVA. Selon les conditions définies au niveau national par le Conservatoire du littoral pour toutes ses propriétés, la convention prévoit un montant à percevoir par le gestionnaire (Parc) de 150 €.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 3 juillet 2019

Le Président,  
Bernard CLAP

